

Occasion manquée

Depuis le 1er juillet, les cantons peuvent refuser à certains médecins l'autorisation d'ouvrir un cabinet. L'arrêté fédéral urgent concerné vise à endiguer la surabondance de médecins observée principalement dans les cantons limitrophes. Le système suisse de santé dépend fortement de la main-d'œuvre étrangère : les hôpitaux emploient plus d'un tiers de travailleurs spécialisés étrangers. Et pourtant, le pilotage des admissions se focalise sur les médecins étrangers. Seuls ceux qui ont travaillé trois ans au moins dans un établissement suisse de formation pourront à l'avenir pratiquer dans leur propre cabinet. Non seulement cette réglementation discrimine les personnes qui se sont formées à l'étranger, mais elle présente aussi des lacunes de taille. De nombreux médecins ont exercé trois ans en Suisse avant de songer à ouvrir un cabinet. Le Conseil fédéral ne semble d'ailleurs pas non plus convaincu de l'efficacité de la mesure de pilotage prise, puisqu'il l'a limitée dans le temps. Et, il n'en est pas à son premier coup d'essai : en 2002, 2005 et 2008, le gouvernement avait déjà tenté d'endiguer le nombre d'ouvertures de cabinet en jouant sur les admissions.

C'est donc la quatrième fois que les milieux politiques manquent une occasion de mettre en place une solution durable. Des tarifs plus flexibles permettraient aussi de réagir à une offre pléthorique. Or aujourd'hui la valeur du point est la plus élevée précisément là où les médecins sont en surnombre. Quand on établit de telles incitations, il ne faut pas s'étonner des dérives qui en résultent.